



ORGANES D'OCCASION À VENDRE AU PLUS OFFRANT

Achetés ou volés aux plus pauvres et revendus aux plus riches, les organes font l'objet d'un trafic mondial. Seule une collaboration internationale permettrait de combattre efficacement ce fléau.

Alina avait 19 ans. En janvier 2014, cette étudiante a été percutée par une voiture dans une rue de Moscou. Elle est morte après être restée six jours dans le coma. Le dernier jour, ses parents n'ont pas pu entrer dans sa chambre d'hôpital. Un mois plus tard, après avoir consulté le rapport d'autopsie auquel ils ont eu accès exceptionnellement, ils ont découvert que les médecins avaient prélevé à leur fille son cœur, ses reins, ses glandes surrénales et un morceau de ses poumons. Sans consentement.

Depuis, Elena Sablina, la mère d'Alina, a saisi la Cour constitutionnelle russe pour contester la loi en vigueur qui autorise depuis 1992 le prélèvement d'organes sans l'accord du malade ou de ses proches. Une plainte rejetée. Opiniâtre, Elena, secondée par l'avocat Anton Burkov, s'est tournée vers la Cour européenne des droits de l'homme : son jugement est attendu en 2018. N'a-t-on pas aidé Alina à mourir afin de prélever ses organes ? Pourquoi les médecins ont-ils pris six de ses organes mais ont écrit qu'ils n'en avaient retiré que deux ? Qu'en fait-on dans un vaste pays qui ne pratique officiellement que 1 500 greffes par an, contre 5 700 en France ? L'affaire a fait grand bruit dans les médias. « Nous n'affirmons pas qu'il existe en Russie un

commerce illicite d'organes, parce que nous n'en avons pas la preuve. Mais nous posons la question. Souvent, les familles ne sont même pas informées après coup de ces prélèvements », explique l'avocat, membre de Sutyajnik, ONG soutenant les citoyens qui ferraillent contre l'État.

C'est un fléau mondial. Un commerce clandestin aux mains de réseaux mafieux : les organes destinés à être transplantés sont prélevés sur des êtres vulnérables et pauvres, au profit de populations plus aisées. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une greffe sur 10 est réalisée illégalement dans le monde. À qui profite le crime ? D'abord aux Occidentaux, qui, pour bénéficier de ces greffes, s'adonnent au « tourisme de transplantation ». Les États-Unis et Israël, mais aussi l'Arabie saoudite, compteraient le plus grand nombre de clients.

Un crime parmi les plus lucratifs

Sur ce marché clandestin, les greffes de rein sont les plus courantes, car les moins risquées (environ 7 000 par an). En raison d'une grande pénurie d'organes, donc d'une demande supérieure à l'offre, le trafic génère 1,2 milliard de dollars dans le monde. Un crime parmi les plus lucratifs, selon Interpol. Il a débuté dans les années 1980 en Inde, puis s'est développé au

Brésil et en Amérique du Sud – on se souvient des vols de cornées sur des enfants en Colombie et en Argentine dénoncés vers 1995. L'anthropologue américaine Nancy Scheper-Hughes a aussi passé des décennies à combattre ce marché noir mondialisé. De rares procès aboutissent. Au Kosovo, en 2013, cinq médecins ont été condamnés dans le procès Medicus, le plus vaste trafic d'organes mis au jour en Europe. Au Costa Rica, la même année, un néphrologue, à la tête d'un réseau international de trafic de reins, a aussi été condamné.

CORINE CHABAUD
Journaliste à La Vie.

En 2008 à Ottawa, au Canada, des manifestants dénoncent les prélèvements forcés d'organes effectués en Chine sur les prisonniers de conscience pratiquants du Falun Gong.



EPOCH TIMES

Le trafic d'organes n'est pas récent. Cette Indienne, photographiée en 1991, a vendu l'un de ses reins en 1979 pour 75 000 roupies. Elle avait 17 ans.

Outre l'Égypte, le Pakistan, les Philippines, la Moldavie et la Roumanie, très concernés, la Chine se classe numéro un mondial du trafic depuis 10 ans. Dans ce pays, selon la tradition confucianiste, un corps doit être enterré sans mutilation. Officiellement, ses hôpitaux pratiqueraient 10 000 greffes par an. Selon David Kilgour, ancien député canadien auteur en 2016 d'un rapport retentissant, ce serait plutôt 90 000 opérations clandestines qui auraient lieu dans 145 centres de transplantation.

Dénonciation et condamnations

Si, en France, il faut attendre en moyenne trois ans pour obtenir une greffe, en Chine ce délai serait de 15 jours à trois semaines ! Mais d'où proviennent les organes ? Il est établi – même si depuis 2015 une loi l'interdit – qu'une partie d'entre eux sont prélevés, sans leur accord, sur des condamnés à mort exécutés. Mais aussi sur les adeptes du Falun Gong, discipline physique et spirituelle vraisemblablement pratiquée par 70 millions de Chinois. « Ils sont environ 600 000 prisonniers de conscience. À leur arrivée dans des camps de rééducation forcée, ils subissent des tests médicaux pour vérifier l'état de leurs organes », confirme le neurobiologiste Alexis Génin, conseiller scientifique de Doctors Against Forced Organ Harvesting (Dafoh). L'association clôturera en septembre 2017 une pétition dénonçant ces pratiques. Elle sera ensuite adressée au haut-commissaire de l'Onu aux droits de l'homme. Le dossier intéresse aussi l'Oms, dirigée par la Chinoise Margaret Chan. Mais la justice progresse. En janvier 2017, à Pékin, après 18 mois de procès, 16 personnes, dont deux chirurgiens, ont été condamnées pour un négoce illégal de reins, achetés 5 500 € l'un et revendus jusqu'à 82 000 €.

En Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, les législations nationales pèchent. Pour combattre efficacement ce crime, il manque un outil juridiquement contraignant sur le plan international. En 2009, l'Onu et le Conseil de l'Europe avaient conjointement établi le constat d'un fléau grave et étendu. En mars 2015, le Conseil de l'Europe a ouvert à la signature la convention de Saint-Jacques-de-Compostelle, un traité international de prévention et de lutte contre ce trafic, qualifié de « grave violation des droits de l'homme » par le secrétaire général

90 000 opérations clandestines auraient lieu en Chine dans 145 centres de transplantation

Thorbjørn Jagland. Le texte vise à protéger les victimes et à faciliter la coopération entre États pour poursuivre les responsables du trafic. Deux ans après, à peine 17 pays ont signé cette convention, et seule l'Albanie l'a ratifiée. « Le processus implique une modification de chaque code pénal national, explique l'avocat Oscar Alarcón. Il faudrait un cas très médiatique en Europe pour que cette ratification devienne une urgence. »

Nouvelles tendances ? Le commerce d'organes serait le nerf de la guerre du groupe État islamique. Les migrants qui tentent de rejoindre l'Europe sont aussi victimes des trafiquants d'organes. Et des criminels qui hier opéraient dans le Sinaï en Égypte agiraient à présent en Libye. De quoi inciter davantage Amnesty International à dénoncer ce crime. ➔

